

# 8<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY INC.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

**P**rocès-verbal de l'assemblée régulière des membres du conseil d'administration de Promotion Saguenay inc., tenue en date du 28 novembre 2019, à 13 h à la grande salle de conférence de l'Inkub Desjardins.

### Sont présents :

M. Michel Potvin, *président et conseiller municipal*  
M. Martin Harvey, *conseiller municipal*  
Mme Josée Néron, *mairesse*  
M. Éric Larouche, *tourisme*  
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*  
M. Éric Rousseau, *industrie*  
Mme Caroline Giroux, *commerce et détail*  
Mme Marie-Élaine Riou, *culture*  
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*  
M. Pierre-Philippe Tremblay, *agriculture et agroalimentaire*  
M. Vasillis Fasfalis, *professionnel*  
M. Gilles Déry, *communautaire*

### Sont absents :

Mme Nathalie Lajoie, *syndicat*  
Mme Marlène Bouchard, *enseignement*

### Assistent également à la rencontre :

M. Patrick Bérubé, *directeur général*  
Mme Mélanie St-Pierre, *adjointe à la direction générale*

00 - 00

### 1. MOT DU PRÉSIDENT

Le président souhaite la bienvenue à tous.

### 2. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général fait la mise au point sur les dossiers en cours.

### 3. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée régulière des membres sous la présidence de M. Michel Potvin. Le quorum étant constaté, le président déclare l'assemblée ouverte.

2019-0196

### 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER le projet d'ordre du jour avec les modifications suivantes et en laissant le point varia ouvert :

- Le point 5.1. devient le point 6.1. Les points 5.2., 5.3., 6.1. et 6.2. seront décalés;
- Le point 7.1.1. devient un point d'information.

Les points suivants ont été ajoutés aux varia :

- Tarification aéroportuaire;
- Tourisme FARR.

**ADOPTÉ à l'unanimité**

Mme Josée Néron quitte l'assemblée à 13 h 16.

M. Martin Harvey se joint à l'assemblée à 13 h 16.

Retour de Mme Josée Néron à 13 h 29.

## **5. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **5.1. Assemblée régulière du CA du 17 octobre 2019**

- Suivi au point 12.3. – 17 engagements M. Claude Villeneuve

Le concept est très large. Les administrateurs soulèvent le besoin d'une démarche plus claire en lien avec les valeurs de développement durable et inspiré des 17 engagements de M. Claude Villeneuve.

- Suivi du pont 12.4. – Aluminium canettes

Le dossier est très complexe. Une rencontre est prévue entre le promoteur et le cabinet de la Mme Néron.

- Point 12.1. – Développement économique

Ce point doit être étoffé et une résolution doit être produite.

L'adoption du procès-verbal sera reportée à la prochaine rencontre en raison des modifications à apporter au point 12.1.

Le 12 décembre 2019, il a été convenu qu'aucune résolution ne serait produite en lien avec le point 12.1.

**2019-0197**

### **5.2. Assemblée téléphonique du CA du 31 octobre**

**IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration téléphonique du 31 octobre 2019 avec la modification suivante :

- Point 4.1. – Porte-parole du mouvement je crois en ma région

Modifier « proposé par » et « appuyé par » et laisser « **ADOPTÉ à l'unanimité** » comme c'est le cas dans les autres résolutions.

**ADOPTÉ à l'unanimité**

## **6. FINANCES**

### **6.1. Rapport du comité vérification et finances**

M. Éric Larouche effectue un bilan du rapport aux membres du conseil d'administration.

**2019-0198**

### **6.2. Paiements d'octobre 2019**

**CONSIDÉRANT** qu'une rencontre du Comité vérification et finances s'est tenue en date du 28 novembre 2019 en avant-midi.

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** soient ratifiés les paiements d'octobre 2019.

**ADOPTÉ à l'unanimité**

### 6.3. Analyse budgétaire

Le directeur général présente l'analyse budgétaire au 30 septembre.

## 7. SERVICE AUX ENTREPRISES

### 7.1. Aides financières – Soutien aux entreprises

#### 7.1.1. Demande d'appui – Stratégie d'attraction de travailleurs qualifiés au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le directeur général présente aux administrateurs la lettre d'appui voulant que Promotion Saguenay s'unisse aux autres MRC de la région pour déposer, au Fonds d'appui au rayonnement des régions, une demande d'aide financière pour développer une stratégie régionale d'attraction de travailleurs qualifiés au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

#### 2019-0225 7.1.2. Tableau des aides financières FDT

**CONSIDÉRANT** la volonté de Promotion Saguenay de supporter des projets structurants;

**CONSIDÉRANT** que les projets respectent les critères du Fonds de développement des territoires, soutien aux projets structurants.

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** Promotion Saguenay accorde des contributions financières non remboursable totalisant 88 000\$ aux projets suivants :

Projet	Arrondissement	Versement de l'aide financière	Montant
Les produits Lanvert	Chicoutimi	À l'entreprise	10 000 \$
Villa au cœur des saisons	Jonquière	À l'entreprise	10 000 \$
Letenda inc.	La Baie	À l'entreprise	10 000 \$
Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean	SLSJ	À l'organisme (entente sectorielle)	18 000 \$
9405-5803 Québec inc. (Transport E.L.B.)	La Baie	À l'entreprise	10 000 \$
Solution InventR inc.	Chicoutimi	À l'entreprise	10 000 \$
Propulsa Innovations inc.	Chicoutimi	À l'entreprise	10 000 \$
Nidine Techno inc.	Chicoutimi	À l'entreprise	10 000 \$
<b>Total pour la période</b>			<b>88 000 \$</b>

**QUE** la somme de 88 000\$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT), volet projets structurants;

**QUE** la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer les ententes pour et au nom de Promotion Saguenay.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

#### 2019-0199 7.1.3. Letenda inc.

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet possède un fort potentiel de retombées considérables à plus long terme.

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Letenda inc., pour soutenir son prédémarrage, conditionnellement à ce que le

prototype fonctionnel minimal soit fabriqué et assemblé à l'usine de Construction Proco inc. de Saguenay;

**QUE** la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

**ET QUE** la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

ADOPTÉ à l'unanimité

**2019-0200 7.1.4. Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

**CONSIDÉRANT** la volonté de Promotion Saguenay de supporter des projets structurants;

**CONSIDÉRANT** que le projet soutient des initiatives liées à l'entrepreneuriat, à la relève agricole et à l'innovation;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les critères du Fonds de développement des territoires, soutien aux projets structurants.

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 6 000 \$ par année, pendant 3 ans, par la signature d'une entente sectorielle, à la Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour supporter son travail de concertation auprès d'acteurs régionaux;

**QUE** la somme de 18 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT), volet projets structurants;

**ET QUE** la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉ à l'unanimité

**8. Tourisme**

**8.1. Grille d'analyse – Politique de soutien congrès et événements sportifs**

Le directeur général présente aux membres du conseil d'administration la grille d'analyse avec les modifications suggérées.

**2019-0201 8.2. Convention de services de gestion, d'opération, d'exploitation et d'entretien du quai d'accueil des navires de croisières attendant au quai de Bagotville | signature**

**CONSIDÉRANT** l'entente conclue entre l'administration portuaire de Saguenay inc., Ville de Saguenay et Promotion Saguenay concernant la convention de services de gestion, d'opération, d'exploitation et d'entretien du quai d'accueil des navires de croisières attendant au quai de Bagotville.

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** M. Patrick Bérubé, à titre de directeur général, soit autorisé à signer la convention de service intervenu entre l'administration portuaire du Saguenay, Ville de Saguenay et Promotion Saguenay pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉ à l'unanimité

**9. Industrie et commerce**

**2019-0202 9.1. Offre de services professionnels en ingénierie**

Monsieur Vasillis Fasfalis déclare son intérêt pour le point 9.1.

**CONSIDÉRANT** que Promotion Saguenay a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection complète du poste de surpression Saint-Jean-Baptiste, situé au

1520, boulevard Saint-Jean-Baptiste dans l'arrondissement de Chicoutimi et du poste de suppression Grande-Baie Nord, situé au 1490, boulevard de la Grande-Baie Nord dans l'arrondissement de La Baie (appel d'offres 2019-470 estimé de 115 000 \$, taxes incluses);

**CONSIDÉRANT** que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

**CONSIDÉRANT** que les trois (3) soumissionnaires se sont vus attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

**CONSIDÉRANT** les résultats obtenus suite à l'ouverture et l'évaluation des soumissions déposées :

**TETRA TECH QI INC.** (NEQ : 1016904110510)

3251, boulevard St-François, Jonquière (Québec) G7T 1A1

Pointage final : 10,69 Rang : 1  
Prix : 1270207,48 \$, taxes incluses

**WSP CANADA INC.** (NEQ : 1014803570057)

125, rue Racine Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1R5

Pointage final : 9,24 Rang : 2  
Prix : 1340693,21 \$, taxes incluses

**GÉMEL INC.** (NEQ : 1014104870083)

110, rue Racine Est, bureau 310, Chicoutimi (Québec) G7H 1R1

Pointage final : 5,93 Rang : 3  
Prix : 2020988,36 \$, taxes incluses

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** Promotion Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	ITEM	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Tetra Tech QI inc.	1 à 8	Réfection complète des postes de suppression Saint-Jean-Baptiste et de la Grande-Baie Nord / Arrondissements de Chicoutimi et de La Baie	1100639,25 \$
Total avant taxes :			1100639,25 \$
TPS :		5 %	50531,96 \$
TVQ :		90975 %	110036,27 \$
<b>GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus</b>			<b>1270207,48 \$</b>

**ET QUE** les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire

**ADOPTÉ** à l'unanimité

## 10. Administration

### 10.1. Rapport du comité RH

Mme Marie-Hélène Riou fait le bilan des discussions tenues lors des rencontres du Comité ressources humaines.

À noter qu'en date du 23 septembre, Mme Caroline Giroux a informé le président qu'elle ne siègerait plus sur le Comité ressources humaines du conseil d'administration de Promotion Saguenay.

## **10.2. Rapport du comité de développement économique**

M. Éric Larouche fait un bilan des discussions tenues lors des rencontres du comité de développement économique et de l'état d'avancement des travaux.

### **2019-0203 10.3. Autorisation de signature à des fins d'ententes d'aides financières**

**CONSIDÉRANT** l'exigence des gouvernements et organismes publics d'obtenir une résolution du conseil d'administration afin qu'une personne soit autorisée à signer les aides financières;

**CONSIDÉRANT** les opportunités d'obtenir une contribution financière externe dans certains dossiers;

**CONSIDÉRANT** les dates de dépôt fixées de certains programmes et les courts délais.

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de Promotion Saguenay les demandes d'aide financière auprès des différents paliers de gouvernement et organismes publics dans la mesure où le conseil d'administration a approuvé le projet et à en faire rapport dans les 30 jours.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

### **2019-0204 10.4. Autoriser M. Michel Potvin à signer les protocoles d'entente du fonds d'initiatives sociales (FQIS)**

**CONSIDÉRANT** la résolution du conseil d'administration du 18 octobre 2018 (2018-0203) qui désigne Promotion Saguenay à titre de fiduciaire;

**CONSIDÉRANT** que les protocoles d'entente comportent des triparties dont l'Alliance pour la solidarité au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les organismes bénéficiaires de l'aide financière, ainsi que Promotion Saguenay.

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** M. Michel Potvin, à titre de président, soit autorisé à signer les protocoles d'entente pour et au nom de Promotion Saguenay.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

## **11. Aéroport**

### **2019-0205 11.1. Signature d'entente – Air Canada | Ratification**

**CONSIDÉRANT** l'entente conclue avec Air-Canada.

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** ladite entente soit ratifiée.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

### **2019-0206 11.2. Déneigement des stationnements et chemin de ceinture – Aéroport Saguenay-Bagotville**

**CONSIDÉRANT** que la division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Saguenay a fait paraître, au nom de Promotion Saguenay, un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l'entretien (déneigement) des stationnements et chemin de ceinture de l'aéroport Saguenay-Bagotville de l'arrondissement de La Baie (appel d'offres # 2019-445 estimé de 335 000 \$, taxes incluses);

**CONSIDÉRANT** que la date prévue de fin de contrat est d'une durée de 5 ans;

**CONSIDÉRANT** qu'un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

Entreprise François Villeneuve (NEQ : 1 167 907 477)  
2702, chemin du Plateau, La Baie (Québec) G7B 0G9

Poste 1 (3 ans) Non retenu  
Poste 2 (5 ans) 383 763,56 \$

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** Promotion Saguenay adjuge le contrat au seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

Soumissionnaire	Poste	Description	Montant total
ENTREPRISES FRANÇOIS VILLENEUVE 2702, chemin du Plateau La Baie (Québec) G7B 0G9	1	Déneigement des stationnements et chemin de ceinture – Aéroport Saguenay-Bagotville / Arr. de La Baie (3 ans)	Non retenu
	2	Déneigement des stationnements et chemin de ceinture – Aéroport Saguenay-Bagotville / Arr. de La Baie (5 ans)	333 780,00 \$
Total avant taxes :			333 780,00 \$
TPS :			5% 16 689,00 \$
TVQ			9 975 % 33 294,56 \$
<b>TOTAL DE LA SOUMISSION (frais et taxes inclus)</b>			<b>383 763,56 \$</b>

ADOPTÉ à l'unanimité

**12. Prochaine rencontre**

**12.1. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du conseil d'administration de Promotion Saguenay est fixée au 12 décembre 2019.

**13. Varia**

**13.1. Tarification aéroportuaire**

Discussion autour de la grille de tarification locative à l'aéroport Saguenay-Bagotville.

**13.2. Tourisme FARR**

Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean a demandé à la ville de contribuer à l'EPRT. Cette dernière a demandé à Promotion Saguenay d'évaluer la pertinence et de valider certaines options, dont une demande au Fonds d'appui au rayonnement des régions.

2019-0207

**13.3. [REDACTED]**

**CONSIDÉRANT que** [REDACTED]

**CONSIDÉRANT** la croissance rapide de l'entreprise;

**CONSIDÉRANT le** [REDACTED];

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** [REDACTED]

ADOPTÉ à l'unanimité

13.4. [REDACTED]

[REDACTED]

2019-0208 14. LEVÉE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE LEVER** la rencontre du conseil d'administration à 15 h 12.  
ADOPTÉE



Martin Harvey, secrétaire